

ARRETE N° 2024 - PG - 044
LISTE D'APTITUDE DU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles 523-1 et 523-5,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et notamment les articles 10 et 11,

Vu la délibération du 5 novembre 2020 procédant à l'élection du Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant lignes directrices de gestion pour la promotion interne après du centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n°2023-PG-086 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2024 au 29 mars 2024,

Considérant que 2 recrutements dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvrent droit à une nomination au titre de de la promotion interne,

Considérant qu'au regard du nombre de recrutements dans ce cadre d'emplois, seule 1 nomination au titre de de la promotion interne est possible au titre de l'année 2024,

Considérant que 4 dossiers de candidature ont été proposés par leurs employeurs à la promotion interne pour le grade d'ingénieur territorial,

Considérant que 2 candidats proposés ont été jugés recevables, et remplissent les conditions fixées par les articles 5 et 16 des décrets précités,

Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, pour dresser la présente liste d'aptitude, procédé à l'examen de ce dossier conformément à ses lignes directrices de gestion,

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article 523-5 du code général de la fonction publique et des articles 10 et 11 du décret n°2016-201 du 26 février 2016, est inscrit sur la liste d'aptitude du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, au grade de INGENIEUR TERRITORIAL au titre de la promotion interne 2024:

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
CHESNEAU	Pascal	OPH Chartres Métropole Habitat

Soit 1 homme.

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2024. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le 1^{er} juillet 2026 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1^{er} juillet 2027

ARTICLE 3: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à LUISANT, le 20 juin 2024

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 25/06/24
et de la publication le : 27/06/24

Par délégation
La DGS 

Céline ROUSSET